Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500143-20251125-D25_095-DE

BAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	16

Vote
A l'unanimité Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 25 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CLOUET Nathalie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/11/2025.

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, LEVACHER Martine, MADDALIN Christine, MORY Marie, MM : GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MOREL Patricia à Mme LEVACHER Martine, MM : LOUAISIL Pascal à M. GILBERT Loïc, VALOTAIRE Denis à M. GLINCHE Eric
Absent(s) : Mmes : AYGALENC Monique, POTTIER Soazig

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

25-095 – Signature de la convention d'AMO avec le Syndicat d'urbanisme du pays de Vitré pour l'aménagement de la rue des Tisserands

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré (SUPV),
Vu le projet de Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage entre la Commune de BAIS et le SUPV, relative à l'étude d'aménagement de voirie et à la mission de maîtrise d'œuvre,
Vu l'intérêt pour la commune de bénéficier de l'accompagnement technique, administratif et juridique du SUPV dans la mise en œuvre du projet d'aménagement de la rue des Tisserands,

Considérant que la convention précise les modalités d'assistance apportée par le SUPV à la commune, notamment :
– l'assistance à la définition des besoins (phase 1),
– l'élaboration des pièces de consultation des bureaux d'études (phase 2),
– l'analyse des offres et l'assistance au choix du bureau d'études (phase 3),

Considérant que la mission représente entre 8 et 10 demi-journées d'intervention et que le coût facturé à la commune est fixé à 350 € par demi-journée, soit un montant prévisionnel compris entre 2 800 € et 3 500 € ;

Considérant que cette assistance est nécessaire au bon déroulement du projet d'aménagement de la rue des Tisserands.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- D'approuver la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative à l'aménagement de la rue des Tisserands, conclue entre le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré et la Commune,

- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document ou avenant nécessaire à sa mise en œuvre,

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500143-20251125-D25_095-DE

- D'inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement des sommes prévues dans la convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/11/2025

Le Maire
Nathalie CLOUET

Secrétaire de séance
M. POTTIER Christian

MAIRIE DE BAIS
ILLE ET VILAINE